



Conditions Générales de vente au 15 janvier 2016

Clauses Générales

Les présentes conditions générales de ventes s'appliquent à toutes les ventes de Chèques Cadeaux.

Par la signature du bon de commande, le client reconnaît en avoir pris connaissance et les accepter.

Commande

La commande de Chèques Cadeaux est faite par le demandeur sous son unique responsabilité, conformément aux prescriptions fixées dans les Conditions Générales de vente. Le bon de commande doit obligatoirement comporter le nom et la signature du demandeur ainsi que son cachet professionnel.

Validité de la commande

La commande de Chèques Cadeaux doit être accompagnée du règlement par chèque à l'ordre de l'Union des Commerçants et Artisans des Herbiers.

L'association se réserve le droit de ne pas traiter la commande qu'après avoir vérifié la régularité du paiement.

Livraison

Les frais de livraison sont gratuits. Le client pourra demander, à ses frais, un mode de livraison spécifique par mention inscrite sur le bon de commande.

Retour

Les Chèques Cadeaux non utilisés ou dont la date de validité est dépassée ne pourront être échangés ou repris par l'association. Toute demande de remboursement sera refusée.

Opposition.

Les Chèques Cadeaux perdus ou volés ne peuvent donner lieu ni à un échange, ni à un remboursement.

Interdiction à la revente

Le client s'interdit de revendre les Chèques Cadeaux. L'Union des Commerçants et Artisans des Herbiers se réserve le droit de mettre fin à ses relations commerciales avec tout client manquant à cette obligation et ce, sans préavis, ni indemnités.

Où les dépenser

Chez tous les commerçants, artisans et prestataires adhérents à l'Union des Commerçants et Artisans des herbiers. La liste sera remise à la livraison des chèques ou disponible sur le site.....

Union des Commerçants et Artisans des Herbiers

BP 121 85500 Les Herbiers - 06 81 12 25 82 –

contact@ucah.fr